

Viam ab Apamea ad Niceam collapsam vetustate restituit (1).

Viam Anniam longâ incuriâ neglectam, influentibus palustribus aquis eververatam, et commeantibus inviam restituit (2).

Biam quæ Karalibus ducit Olviæ vetustate corruptam restituit (3).

Et précisément sur la même route où était placée la colonne milliaire d'Usson, et aux noms du même empereur et de son fils,

Vias et pontes vetustate conlapsos restituerunt (4).

Et peut-être encore celle-ci :

Pontem et vias vestutate collapsos restituerunt (5).

Ni les exemples qui précèdent, ni les recherches en dehors de l'épigraphie ne fournissant pour compléter l'inscription d'Usson, aucun mot assez court pour ne pas violer la symétrie de la ligne et dont la probabilité puisse se justifier soit par les monuments, soit par ce que nous savons des grands chemins des Romains, il y a forte présomption pour croire, comme l'assure Dulac de la Tour d'Aurec, que La Mure ainsi que le rédacteur de l'Almanach de Lyon, ont mal lu ; il n'y avait pas les deux lettres VS.

(1) Id. 3311. — (2) Id. 3313. — (3) Id. 3344 (Supplément de M. Henzen).

(4) Auguste Bernard. *Descr. du pays des Ségus.*, p. 146.

(5) Bergier. *Hist. des g. ch.*, L. I, ch. 20. — Il ne faut pas lire *restituit*, mais bien *restituerunt* parce que ce qui reste de cette inscription n'est que la fin d'une inscription plus longue dont le commencement contenait certainement les noms et titres de Maximin le père.